



APPEL A  
CANDIDATURE

# "RÉSIDENCE D'ARTISTE" UN ÉTÉ CULTUREL & CRÉATIF 2023 PAYS DE GRASSE



## "TRANSMISSION DU RÉCIT"

Date limite de candidature : vendredi 28 avril 2023  
Dossier par mail: [culture@paysdegrasse.fr](mailto:culture@paysdegrasse.fr)

Organisation : CAPG - Service des affaires culturelles  
Conditions de participation à télécharger sur [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)



# LE PROJET

## DESCRIPTION

Labellisée "agglomération 100% EAC" la communauté d'agglomération du Pays de Grasse propose pour la 3e année dans le cadre de l'été culturel et créatif, 4 semaines de résidence entre juillet et août 2023.

Cette résidence autour de la « Transmission du récit », soumise à un appel à candidatures, s'adresse aux artistes du Département des Alpes-Maritimes (06) cherchant à développer une proposition artistique et culturelle participative en lien avec le territoire du Pays de Grasse.

L'artiste présentera un projet spécifique où l'attente réside dans l'aspect participatif, à savoir penser le projet artistique avec les jeunes enfants de 3 à 6 ans accueillis dans les établissements dédiés aux enfants sur le temps des vacances. L'artiste organise son temps entre son projet de création et pour moitié à la rencontre et à la transmission auprès des jeunes enfants.

Ce projet artistique, destiné aux enfants du territoire et conçu par les artistes devra engager un questionnement autour de la transmission du récit en incluant les enfants comme « messager ». L'artiste retenu devra donc proposer une ou des créations artistiques originales susceptible d'accompagner les enfants dans la construction du langage, le développement de l'imaginaire, de l'esprit



Audrey Levraux - Artiste en résidence - Eté 2022

critique, mais aussi dans la manière de la retranscrire.

Les domaines artistiques concernés peuvent être le conte, la poésie, l'illustration, l'écriture, les marionnettes etc. Le projet de résidence d'artiste sera également un moment privilégié de réflexion et de développement du projet de création de l'artiste. Il s'agit pour lui de se consacrer à sa pratique, de la nourrir au contact des partenaires et de la vie culturelle du territoire.

# LE PROJET

## DESCRIPTION

- **Enjeux et objectifs :**

-Permettre au plus grand nombre d'enfants d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte ;

-Développer la sensibilité et l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la pratique artistique, d'échanges et de lectures permettant d'initier à l'expression d'un point de vue ;

-Eduquer au regard en provoquant la rencontre des jeunes avec une pratique artistique;

-Nourrir le travail de création de l'artiste par la mise à disposition du territoire, de ses richesses et de ses ressources ;

-Créer une collaboration avec les acteurs du territoire ;

-Soutenir l'artiste dans son processus créatif.

- **Le terrain d'action de la résidence :**

La résidence « Transmission du récit » se déroulera sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Intégrée partiellement dans le PNR des Pré-Alpes d'Azur et composée de 23 communes, la CAPG offre un paysage varié, distribué en zone urbaine et périurbaine, qui rassemble la majeure partie de la population, et une zone rurale en montagne.

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire, le lien suivant vous dirige sur le site Internet de la Communauté d'agglomération : [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)

De plus, vous trouverez en annexe :

-Une carte du territoire (Annexe 1)

# LE PROJET

## DÉROULÉ DU PROJET

Une convention de partenariat sera établie entre l'artiste sélectionné, les partenaires et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de chacun.

- **Période :**

La résidence durera 4 semaines entre juillet et août 2023 (date à définir avec l'artiste sélectionné et les partenaires).

Le temps de travail de l'artiste sera réparti équitablement entre 50% de transmission et 50% de création.

L'artiste ira à la rencontre des partenaires éducatifs du projets et prendra part à la vie culturelle du territoire.

- **Logistique :**

L'artiste devra prévoir le matériel nécessaire pour mener à bien son projet de (transmission et création).

L'artiste devra être autonome sur ses repas et ses déplacements. Un forfait maximum de 1 000€ sera alloué pour le logement de l'artiste sur la période de la résidence (sur facture).

- **Rémunération :**

L'artiste percevra une rémunération de 3 000€ pour ses honoraires de droits d'auteur.

Le versement de la rémunération se fera en deux fois, à savoir 1 500€ au démarrage de la résidence d'artiste et 1 500€ en fin de résidence.

# LE PROJET

## DÉROULÉ DU PROJET

- **Critères d'examen des dossiers :**

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection à l'aune des éléments suivants :

- Proposition en lien avec le territoire ;
- Intérêt du projet artistique et culturel ;
- Capacité supposée de l'artiste à le mener à bien son projet ;
- Prise en compte de la diversité des publics y compris des très jeunes dans la proposition.

- **Conditions d'éligibilité :**

La résidence concerne des artistes francophones professionnels qui résident sur le Département des Alpes-Maritimes (06).

- **Cadre Juridique :**

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, porteuse du projet de résidence et de l'artiste accueilli est signée avant le début de la résidence. Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité. La date limite de dépôt des dossiers, en version numérique uniquement, est le vendredi 28 avril 2023.

# LE PROJET

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers seront examinés par **un comité de sélection composé** de plusieurs membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, des représentants des communes du Pays de Grasse et des autres partenaires professionnels de la culture et de l'animation jeunesse.

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

Il sera rédigé en français et devra comporter les éléments suivants :

- Le formulaire administratif entièrement complété
- Un C.V à jour (avec parcours et expérience)
- Un Portfolio
- Une note d'intention détaillant le projet de résidence d'artiste (description du projet et des ateliers)
- Un justificatif de domicile
- La copie de l'assurance responsabilité civile
- La copie du permis de conduire et de l'assurance du véhicule
- Un RIB

Merci de retourner les dossiers par mail à l'adresse suivante : [culture@paysdegrasse.fr](mailto:culture@paysdegrasse.fr)

**Date limite d'envoi de la candidature en version numérique uniquement :  
vendredi 28 avril 2023.**

# FORMULAIRE ADMINISTRATIF

RESIDENCE D'ARTISTE - UN ÉTÉ CULTUREL & CRÉATIF  
2023

PAYS DE GRASSE

---

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet, blog, page FB :

N° Sécurité sociale :

N° SIREN/MDA :







# ANNEXE 1 - CARTE DU TERRITOIRE PAYS DE GRASSE

